



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Evaluation de la mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu
du Parc naturel régional Livradois-Forez
Bassin versant de la Dore (2020 – 2025) :

Cadrage et mise en place de la démarche d'évaluation,
mise en œuvre de l'évaluation et bilan à mi-parcours du CVB

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

L'entreprise retenue devra réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu (CVB) du Parc naturel régional Livradois-Forez, bassin versant de la Dore (2020 – 2025), ce qui comporte :



- Etape 1 cadrage initial : conception du dispositif avec les acteurs concernés, en mobilisant notamment les éléments utiles à l'évaluation prévus avec les maîtres d'ouvrage des projets composant le CVB ;
- Etape 2 : mise en place et mise en œuvre du dispositif d'évaluation du CVB,
- Etape 3 : évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du CVB, en 2022.

Ceci suppose d'accompagner le syndicat mixte du PNRLF dans son rôle de coordinateur du CVB chargé d'en réaliser le suivi et l'évaluation et d'alimenter le groupe de travail « évaluation du CVB » qui sera composé essentiellement des maîtres d'ouvrage et des représentants du PNRLF et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le prestataire proposera un nombre de réunions de ce groupe de travail « évaluation du CVB » permettant une appropriation de la démarche, une implication des maîtres d'ouvrage dans l'évaluation et leur contribution au bilan final ainsi qu'à la réflexion sur les ajustements souhaitables pour la suite du CVB. Pour chaque réunion de ce groupe de travail, le prestataire proposera un ordre du jour, un support de réunion au moins une semaine avant chaque réunion, et en réalisera le compte rendu.

La mission attendue est décrite plus précisément dans l'annexe technique jointe « note méthodologique sur l'évaluation d'un Contrat vert et bleu » réalisée pour le réseau de porteurs de CVB de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en novembre 2016 (voir annexe technique).

Le contrat sera conclu pour une durée de trois ans.

Le montant maximal prévisionnel du marché est de 15 000 € TTC.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Valeur technique de l'offre - 50% - dont :
 - compréhension de la mission demandée
 - méthodologie et phasage proposés
 - délai de réalisation et calendrier
2. Le prix - 30 %
3. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission - 20 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée, l'offre technique et le devis descriptif remis par l'entreprise.



6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures correspondant à l'avancement de la prestation :

- A l'issue de la première étape (cadrage de la démarche), de la mise en place du dispositif d'évaluation, et de sa mise en œuvre pour la première année du CVB (renseignement des indicateurs de suivi et constat) et sur acceptation d'un rapport correspondant par le PNRLF ;
- A l'issue de la deuxième année de réalisation de l'évaluation comprenant le renseignement des indicateurs pour les 2 premières années du CVB, leur analyse et le bilan formalisé des deux premières années, dans un rapport validé par le PNRLF ;
- A l'issue de la troisième année de mise en œuvre de l'évaluation comprenant le renseignement des indicateurs pour les 3 premières années du CVB, leur analyse et le bilan formalisé à mi-parcours de la mise en œuvre du CVB, dans un rapport validé par le PNRLF, ainsi que des propositions d'ajustement de la démarche d'évaluation et du CVB si nécessaire pour la seconde partie de sa mise en œuvre.

Chaque année de mise en œuvre de l'évaluation fera l'objet d'un rapport écrit remis dans un premier temps sous forme numérique provisoire, pour relecture par le maître d'ouvrage, puis dans sa version définitive imprimée en 3 exemplaires couleur.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 40% sera versé à l'issue de la première étape et de la première année de mise en œuvre de l'évaluation, après acceptation par le PNRLF du rapport écrit correspondant et sur présentation d'une facture.



- Un deuxième acompte de 20 % sera versé après acceptation par le PNRLF du rapport écrit correspondant à l'année 2 de mise en œuvre de l'évaluation et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 40% sera versé après acceptation par le PNRLF du rapport écrit correspondant aux trois années de mise en œuvre de l'évaluation et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 19 juin 2020– 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation et des moyens humains
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez